

1. Un Formulaire à récupérer sur le site du comité et à remplir avec photo (écrire lisiblement l'adresse mail)
2. Une attestation historique des licences (l'obtention de ce document se fait à partir de la base Intranet Goal, par le responsable du club). 3 licences dont celle de la saison en cours
3. Les photocopies des pages du passeport concernant :
 - a. La page des UV déjà obtenus
 - b. La page d'authentification des grades et DAN (validées par la CSDGE de la FFKDA), Ou la page des grades et kyu délivré par le professeur
 - c. Page d'identification du candidat (1^{ère} page, avec étiquette de licence comportant nom et prénom et adresse renseignée)
 - d. Page des stages d'experts fédéraux (points de bonification) s'il y en a, 3 points maximum
 - e. Page des résultats sportifs ou participations (candidats qui passent en option compétition)
4. Une enveloppe standard avec nom et adresse complète du candidat affranchie au tarif en vigueur à 1.97€ pour l'envoi du passeport/diplôme/carte ceinture noire
5. Copie de la page de validation des points de bonification, s'il y en a, 3 points maximum
6. Autorisation parentale pour les mineurs
7. Un chèque de 50 €, établi à l'ordre du Comité Départemental Drôme/Ardèche de Karaté et DA (non remboursable).
8. **Dossier complet doit être soit téléversé lors de l'inscription en ligne ou à retourner par courrier postal à : Jérôme Gardier, Rue du Couas lotissement le panoramique 1, 07430 Vernosc-Lès-Annonay**

Convocation : La convocation sera expédiée par courrier électronique 15 jours avant l'examen, à l'adresse mail du candidat ; elle précisera le jour, le lieu et l'horaire du passage.

PRESENTATION LE JOUR DE LA CONVOCATION : Le candidat devra se présenter muni de sa convocation reçu par mail, d'une pièce d'identité civile, de son passeport sportif à jour

VERIFIEZ avant le jour de l'examen, que le PASSEPORT EST CORRECTEMENT REMPLI :

- ✓ Page d'identification du candidat (1^{ère} page, avec étiquette comportant nom et prénom et adresse renseignée)
- ✓ Page des stages d'experts fédéraux (points de bonification) s'il y en a, 3 points maximum
- ✓ Page des résultats sportifs ou participations (candidats qui passent en option compétition)

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN : Aucune personne n'est autorisée à assister au déroulement de l'examen. À l'exception du professeur si la structure le permet, sinon l'examen se déroulera à huis clos

DÉSISTEMENT : Le candidat qui ne se présente pas à l'examen, ne sera pas remboursé des frais d'inscription sauf s'il présente d'un justificatif (certificat médical)